

LA LETTRE DES ASSOCIATIONS

SEPTEMBRE 2023

ÉDITO

Verspieren : Expert de votre activité

Vous l'avez certainement constaté, l'assurance n'a pu échapper au phénomène de hausse des prix qui se répand en France et dans le monde depuis la fin d'année 2020. L'impact croissant des évènements naturels, l'augmentation du coût des matériaux de construction et le déséquilibre des rapports sinistres sur primes, ont poussé les assureurs à fortement majorer leurs tarifs.

Au-delà de ce constat, il est de plus en plus compliqué de s'assurer. Les assureurs sélectionnent les demandes d'études sur des critères plus stricts et exigeants.

Il est donc nécessaire d'assurer la pérennité des solutions d'assurances mises en place pour nos clients. Ainsi, la tarification doit être juste et conforme à la réalité des risques. Dans ce contexte, un accompagnement spécifique axé sur la prévention devient nécessaire, pour notamment diminuer les risques.

Par ailleurs, ces mesures permettront de prévenir le phénomène de résiliations, ainsi que les fortes augmentations soumises par les assureurs, constatés en fin d'année 2022.

Dès lors, l'accompagnement d'un courtier spécialiste est primordial.

À ce jour, Verspieren demeure le seul courtier à disposer d'un département dédié au secteur associatif. Nous proposons aux UDAF des programmes d'assurances sur mesures, avec des interlocuteurs dédiés et une grande réactivité pour répondre à vos demandes.



En complément de nos offres conçues spécifiquement pour les UDAF, nous disposons de solutions uniques sur le marché pour couvrir les majeurs protégés qui vous sont confiés. Une plateforme permettant la souscription et la gestion en ligne a été créée pour faciliter le quotidien de vos mandataires.

Par le biais de cette lettre, nous avons le plaisir de vous faire découvrir nos solutions et le témoignage de l'UDAF de la Corrèze, que nous accompagnons depuis 2019.

Nous vous présenterons également notre équipe de spécialistes, à votre disposition pour vous accompagner au quotidien.

Olivier CICH
Directeur du département Associations
01 49 64 10 98
ocich@verspieren.com

TÉMOIGNAGE

RENCONTRE AVEC L'UDAF DE LA CORRÈZE

Verspieren, courtier en assurances spécialiste du secteur associatif, est allé à la rencontre de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze (UDAF 19).

Client chez Verspieren depuis plusieurs années, Monsieur Serge Monteil, Responsable du service comptabilité et logistique, a accepté de se confier sur l'accompagnement dont il bénéficie auprès du département Associations de Verspieren.

Verspieren | Pouvez-vous nous présenter l'UDAF de la Corrèze ?

Serge Monteil | Les missions principales de l'UDAF de la Corrèze sont les suivantes :

1. Donner avis aux pouvoirs publics afin de les informer sur les réalités familiales ;
2. Représenter officiellement les familles auprès des institutions locales ;
3. Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics lui confieront la charge ;
4. Exercer l'action civile pour protéger les intérêts matériels et moraux des familles.

L'UDAF de la Corrèze représente 4 secteurs :

- Handicap ;
- Domicile ;
- Famille ;
- Comptabilité et logistique.

L'UDAF de la Corrèze c'est une seule entité, pour 13 services différents. 80% de son activité concerne principalement la gestion de tutelles et de curatelles. Le reste de l'activité concerne d'autres services tels que :

- Mesures d'accompagnement social personnalisé ;
- Accompagnement éducatif budgétaire ;
- Logements inclusifs : familles gouvernantes ;
- Médiation familiale...

Quels sont les besoins en assurances de l'UDAF de la Corrèze ?

Les besoins en assurances d'une UDAF sont nombreux et complexes, notamment du fait de la grande variété d'activités exercées par ces structures. Le contrat Responsabilité Civile est donc un contrat très important et nécessite une connaissance et une expertise technique. L'UDAF doit également couvrir ses locaux et leur contenu, et doit bénéficier d'une couverture complète pour ses dirigeants.

Verspieren a mis en place pour l'UDAF de la Corrèze, une solution d'assurance accompagnée d'un outil de souscription en ligne, dédié aux besoins d'assurances des personnes sous tutelles confiées à l'UDAF.

Les contrats proposés par VERSPIEREN sont exclusivement conçus pour les UDAF, ce qui permet une couverture complète de l'ensemble des risques.



Quelles étaient vos attentes en rencontrant Verspieren ?

Nous souhaitons collaborer avec un groupe important, expert dans le domaine sanitaire et social et notamment spécialisé dans les besoins d'assurances des UDAF. Nous voulions pouvoir échanger facilement avec un expert en assurance qui puisse répondre à nos questions.

Aussi, nous avons la volonté de regrouper nos contrats d'assurances auprès d'un seul et même courtier. En effet, auparavant nos contrats étaient souscrits chez différents interlocuteurs d'assurances.

Enfin, nous avons aussi été motivé par la cotisation d'assurance attractive qui nous a été proposée.

Comment s'est passée la mise en place de vos contrats d'assurances ?

De manière simple et efficace. Après avoir rencontré Monsieur Olivier Cich, la mise en place s'est faite de manière fluide et rapide. Les équipes sont disponibles, lorsque nous avons des modifications sur les contrats d'assurances, l'équipe est très réactive.

Quels avantages avez-vous trouvés chez Verspieren ?

Que ce soit pour la gestion de nos contrats ou de nos sinistres, nous avons trouvé une écoute, une clarté, et une très bonne réactivité. Nous avons d'importants échanges avec Olivier Cich. Nous apprécions le lien établi et souhaitons le conserver.

Recommanderiez-vous Verspieren ?

Oui, nous recommandons Verspieren. La situation géographique ne freine en rien nos relations. Je dirai même que nous nous sentons plus proche de Verspieren que nous avons pu l'être auparavant avec des assureurs locaux.

Nous vous remercions pour votre témoignage.

Olivier Cich
01 49 64 10 98
ocich@verspieren.com

UDAF

Des produits et des services spécialement conçus pour vos activités.
Verspieren c'est simple, clair et efficace.

Compte tenu de la grande variété de vos activités, vous devez impérativement bénéficier de contrats spécifiquement dédiés aux risques encourus par les UDAF.



Responsabilité civile

Notre formule vous permet d'exercer vos activités en toute sérénité, avec des garanties complètes.

Des montants de garanties très élevés, notamment pour les garanties Responsabilité Professionnelle et la gestion des Tutelles.

Domages aux biens

Ce contrat Multirisque protège les biens que vous occupez en cas de dommages.

Il inclut de nombreuses garanties couvrant vos matériels (exploitation, informatique/bureautique, etc.) et divers préjudices (marchandises transportées, perte de valeur vénales, etc.).

L'assurance dommages aux biens est à la fois une assurance pour vos biens (incendie des bâtiments, dommages aux machines, aux marchandises...) et une assurance pour certaines de vos responsabilités (dommages d'incendie causés aux tiers, aux voisins, ou encore au propriétaire lorsque la structure est locataire des locaux qu'elle occupe).

Responsabilité des dirigeants

Pour protéger vos dirigeants (qu'ils soient salariés ou bénévoles), et notamment leur patrimoine personnel en cas d'insuffisance d'actif.

Ce contrat prévoit de nombreuses extensions, dont les fautes liées à l'emploi.

Sont couverts, les dirigeants de droit (c'est-à-dire ceux prévus statutairement) et les dirigeants de fait (qualifiés comme tels par la jurisprudence).

Des garanties gestion de crise et assistance psychologique permettent de soutenir efficacement les dirigeants et la structure, si nécessaire, en cas de mise en cause « éprouvante ».

Dans tous les cas, vous conservez le libre choix de votre avocat pour vous assister.

Nous sommes là pour vous aider à choisir parmi différentes formules de garanties.

Un contrat indispensable aujourd'hui, car aucun dirigeant n'est à l'abri d'une accusation contre laquelle il faut pouvoir se défendre et réagir.

Individuelle accidents

Pour couvrir vos salariés et surtout vos bénévoles (qui bénéficient rarement d'une protection sociale) en cas d'accidents corporels, notamment dans leurs déplacements y compris automobiles.

Il offre une couverture des dommages corporels (capital décès et déficit permanent fonctionnel), des frais médicaux, des frais de recherche et de sauvetage.

Pour parfaire vos besoins en assurances, nous vous proposons également des contrats complémentaires

- Protection juridique et défense pénale
- Assurance cyber
- Assurance automobile
- Assurance construction
- Assurance prévoyance et santé



NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

Nous nous engageons à organiser au minimum une rencontre annuelle avec nos clients.

Ces réunions sont l'occasion d'aborder plusieurs thématiques :

- Bilan de l'année écoulée
- Relecture des contrats souscrits
- Etat d'avancement des sinistres en cours
- Analyse précise de la typologie des sinistres :
montants réglés, évaluations en cours, recours potentiels, résultats techniques de chaque contrats, etc.

Ces énumérations ne sont pas exhaustives et seront affinées lors de nos échanges. Nous voyons notre collaboration comme un véritable partenariat.

Notre objectif est de vous apporter le meilleur service et suivi possible.

Nous connaissons précisément vos besoins, et vous permettons d'exercer vos activités en toute tranquillité. Nous vous proposerons les meilleures garanties tout en vous faisant faire des économies.



NOTRE EXPERIENCE

Nous intervenons dans votre secteur d'activité depuis de nombreuses années. Nous possédons de ce fait, une expérience importante et connaissons précisément les besoins et attentes des UDAF.

Les contrats proposés seront exclusivement dédiés et conçus pour vos activités. Ce qui permettra une couverture complète de vos risques.

Notre rôle sera d'être à vos côtés en vous apportant les conseils nécessaires, et de préserver vos intérêts auprès des assureurs le cas échéant.

Notre expérience et notre connaissance de vos activités nous permettent une grande flexibilité dans le but de faire évoluer, si nécessaire, vos contrats d'assurances. Nous construisons ensemble une relation durable et prenons en compte vos nouveaux risques.

DÉPARTEMENT ASSOCIATIONS

VERSPIEREN ASSOCIATIONS: L'EXPERTISE D'UN DÉPARTEMENT DÉDIÉ

Il existe, en France, environ **1,3 million d'associations actives**, dont près de 165 000 emploient des salariés. La réglementation, les besoins et les évolutions des associations se modifient rapidement et nécessitent une expertise spécifique. Verspieren, toujours soucieux d'apporter les meilleures solutions d'assurance et d'accompagnement à ses clients a créé, il y a maintenant plus de quinze ans, un département entièrement dédié au secteur associatif.



20 ans d'expertise

En qualité de courtier en assurances, notre rôle majeur est de vous apporter la meilleure prestation possible adaptée à votre activité. Pour cela, des spécialistes du domaine associatif sont à votre écoute et vous accompagnent.

Nos produits, conçus sous forme de groupement avec des intercalaires « courtiers », sont adaptés à votre secteur d'activité. Confort supplémentaire pour vous: une délégation de gestion nous est confiée par les assureurs.

Cette délégation nous permet ainsi de vous adresser très rapidement vos contrats et de les modifier à bref délai, sans attendre l'accord des assureurs. Nous disposons également d'une délégation pour la gestion et le règlement de vos sinistres liés au contrat Dommages aux biens.

Pour des indemnisations inférieures à 18000 euros TTC, nous procédons directement aux règlements des sinistres dès réception du dossier complet. Nous évitons ainsi les délais de gestion liés aux traitements des compagnies d'assurances. Les dossiers sont donc plus vite traités et réglés.

DÉPARTEMENT ASSOCIATIONS

VERSPIEREN ASSOCIATIONS:
L'EXPERTISE D'UN DÉPARTEMENT DÉDIÉ

“*Nous sommes le seul courtier en assurances avec un département exclusivement dédié au monde associatif*”

NOS PRESTATIONS



Nous évaluons précisément vos besoins en matière d'assurance et recherchons des assureurs spécialisés pour vos risques spécifiques.



Nous négocions au quotidien les contrats avec les assureurs et défendons vos intérêts en cas de sinistre.



Nos équipes spécialisées surveillent l'évolution des lois et de la jurisprudence et vous informent grâce à nos lettres d'informations.



Nous réalisons une statistique de votre sinistralité et vous assistons dans la mise en place de votre plan de prévention des risques.



Nous rencontrons nos clients régulièrement afin de faire le point sur les sinistres en cours.

VERSPIEREN ASSOCIATIONS EN QUELQUES CHIFFRES



2 millions d'euros
de chiffre d'affaires en 2020



Une équipe
de 8 collaborateurs



1 200
clients



Plus de
2 500 contrats



VERSPIEREN ASSOCIATIONS, UN COURTIER DE CONFIANCE

Pas de surcoût :

au contraire, vous bénéficiez intégralement des réductions de cotisations, grâce à notre force de négociation auprès des assureurs.

L'économie :

nos tarifs sont très compétitifs, car nous mettons les assureurs en concurrence.

La vision globale :

nous adaptons nos formules de garanties aux spécificités du monde associatif et à ses multiples secteurs d'activités.

Le service personnalisé :

spécialistes des associations et des fondations, nous vous apportons le service d'un département qui vous est exclusivement dédié, ainsi que la mise à disposition d'une équipe d'interlocuteurs particuliers.

LE DÉPARTEMENT ASSOCIATION DE VERSPIEREN

NOTRE ÉQUIPE

PÔLE RELATIONS CLIENTS



Olivier CICH
Directeur du département

ocich@verspieren.com
01 49 64 10 98
06 45 24 67 32



Aurélien VANESSE
Chargée de clientèle
Spécialiste de l'événementiel

avanesse@verspieren.com
01 49 64 13 96
06 10 79 03 79

Ce pôle est chargé de **rencontrer les clients** et ceux qui pourraient le devenir, en recueillant leurs besoins et en leur présentant des **solutions d'assurances spécifiques pour les Associations**. Son rôle est de **piloter** et de **coordonner la gestion technique** et **commerciale** des contrats d'assurances en relation avec les autres membres de l'équipe ou avec les autres départements de Verspieren.

PÔLE GESTION DE CONTRATS



Laurence HADDAD
Responsable Production

lhaddad@verspieren.com
01 49 64 11 05

Ce pôle est chargé du **placement des contrats d'assurances** sur le marché de l'assurance.

Il effectue également le **suivi, l'édition des contrats** et l'**émission des appels de cotisation** durant la vie des contrats. Ses missions le placent donc en contact permanent avec les clients et les assureurs.



Sana ZEROUALI
Gestionnaire Production

szrouali@verspieren.com
01 49 64 10 86



Awa KONATE
Gestionnaire Production

akonate@verspieren.com
01 49 64 10 97

PÔLE GESTION DE CONTRATS



Valérie DEMELIER
Responsable Indemnisation

vdemelier@verspieren.com
01 49 64 11 86
06 29 61 59 86

Ce pôle est chargé **d'accompagner** et **d'aider** les clients dans la gestion de leurs dossiers d'indemnisation.

Il recueille les **déclarations**, **vérifie** les garanties, **transmet** les documents, **nomme** les experts et **obtient les règlements**. Il met ainsi en oeuvre les garanties des contrats pour obtenir une juste indemnisation.



Jonathan DOGMENI
Gestionnaire Indemnisation

jdogmeni@verspieren.com
01 49 64 11 06



Lyncia GUOTHENY-TAIROU
Gestionnaire Indemnisation

lguothenytairou@verspieren.com
01 49 64 13 95

Où sommes-nous ?

Verspieren - Département Associations
15 rue du Landy — 93210 Saint-Denis

Verspieren, vocation client



verspieren.com